Ville d'Ussel

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

ARRETE MUNICIPAL n° A20231031-530

Service	Affaires générales
Type	Autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire

Matière	6.1	Libertés publiques et pouvoirs de police - police municipale
Objet	**Tournoi de la loutre**	
Date	**Samedi 11 et dimanche 12 novembre 2023**	
Lieu	Gymnase municipal - rue du stade – USSEL	
Demandeur	Madame Marie BERLAND	

Le Maire d'Ussel,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.3334-2, L.3335-4 et L.3342-1 interdisant la vente d'alcool à des mineurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°19-2021-12-30-00001 du 30 décembre 2021 réglementant la police administrative des débits de boissons, restaurants, discothèques et autres établissements recevant du public dans le département de la Corrèze ;
- Vu la demande présentée en date du 16 octobre 2023 par Madame Marie BERLAND, présidente de l'association Ussel Badminton Club ;

Arrête,

Article 1 : **Madame Marie BERLAND, présidente de l'association Ussel Badminton Club, est autorisée à ouvrir une buvette de 3ème catégorie le samedi 11 et le dimanche 12 novembre 2023, de 7 h 30 à 19 h 00 au gymnase municipal, rue du stade, à USSEL.**

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le commandant de police, chef de la circonscription de sécurité publique d'USSEL ;
- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'USSEL ;
- Madame Marie BERLAND, présidente de l'association Ussel Badminton Club ;

Fait à Ussel, le 31 octobre 2023.

MAIRIE D'USSEL (Corrèze) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour le Maire absent,
Le 1er adjoint

Jean-Pierre GUITARD

Certifié exécutoire suite à :
Mise en ligne le : 31 OCT. 2023
Notification le :